



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-766>

Département(s) de publication : **64, 40, 65**

Annonce n° **25-766**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Université de Pau et des Pays de l'Adour

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 19640251500270

**Ville** : Pau cedex

**Code postal** : 64012

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 64, 40, 65

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Béatrice HERRAN

**Adresse mail du contact** : Achats-publics@univ-pau.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 559407935

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Voir articles 5.1.2 et 8 du règlement de consultation 2024-1299
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Voir articles 5.1.2 et 8 du règlement de consultation 2024-1299
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Voir articles 5.1.2 et 8 du règlement de consultation 2024-1299

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 24/01/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux de réfection des réseaux de fluides spéciaux sur le bâtiment IPREM 1- lot unique

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45214610

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le présent marché a pour objet des travaux de réfection des réseaux de fluides spéciaux sur le bâtiment IPREM 1 situé sur le campus de Pau (64) à HELIOPARC.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Campus de Pau (64) à HELIOPARC

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** DELAI GLOBAL D'EXECUTION DU MARCHE Le délai global d'exécution des travaux objet du présent marché est de 14 semaines hors délais relatifs à la période de garantie de parfait achèvement de 12 mois éventuellement renouvelée, et répartis comme suit : 4 semaines de préparation, 9 semaines de travaux, 1 semaine dédiée aux opération préalables à la réception (OPR). Pour plus de renseignements concernant la durée contractuelle et le délai global d'exécution, voir article 1.3 du règlement de consultation, et article 1.4 du CCAP. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) Les prestations supplémentaires éventuelles devront obligatoirement être chiffrées par les candidats dans le cadre d'acte d'engagement et de la DPGF. Elles seront donc analysées dans les offres cf art 1.3.3. du CCAP). L'acheteur se réserve le droit de ne retenir aucune PSE, de retenir une seule PSE, de retenir plusieurs PSE, ou encore de retenir toutes les PSE. Les PSE sont réparties de la manière suivante : PSE n°1 : 1 Générateur Hydrogène 5.0 Salle O09 PSE n°2 : 1 Générateur Hydrogène 6.0 Salle N109 PSE n°3 : 1 Générateur Hydrogène 5.0 Salle N107 PSE n°4 : 1 Générateur Hydrogène 6.0 Salle N107 VARIANTES Aucune variante à l'initiative des opérateurs économiques n'est autorisée. Aucune variante n'est imposée par l'acheteur. TRANCHES Sans objet. VISITE La visite sur site n'est pas obligatoire, mais elle est fortement conseillée. En cas de non réalisation de la visite, les modalités techniques d'exécution de la prestation sont réputées avoir été acceptées. Pour pouvoir effectuer la visite, les candidats devront prendre contact avec : M. POUYAU Alain Direction du Patrimoine 06 99 65 80 21 alain.pouyau@univ-pau.fr La date maximale à laquelle les candidats pourront effectuer la visite est le 14/01/2024. Pour plus d'informations voir article 3.1 du règlement de consultation. NEGOCIATIONS Une phase de négociation pourra être entamée à l'issue de l'examen des offres. Néanmoins, en application de l'article R.2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Pour plus d'informations concernant les négociations, voir article 7 du règlement de consultation. ABSENCE DE CANDIDATURE OU D'OFFRES En application de l'article L. 2122-1 et de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence lorsqu'aucune candidature ou offre n'a été déposée ou lorsque seules des candidatures irrecevables ou des offres inappropriées ont été présentées. PRESTATIONS SIMILAIRES Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de travaux ou de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Le premier marché doit avoir indiqué la possibilité de recourir à cette procédure pour la réalisation de prestations similaires. Sa mise en concurrence doit également avoir pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux travaux ou services. Lorsqu'un tel marché est passé, la durée pendant laquelle les

nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/01/2025**